

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE 5 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, en date du 5 Septembre 2023 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 29/08/2023</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 17</i>
	<i>Votants : 17</i>

<p>Présents : Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, PARAYRE, RECHE, SAURT, SABEL Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET</p> <p>Absents/excusés ayant donné procuration : M. ROUX a donné procuration à Mme LAFAGE</p> <p>Absent excusé : Mme LE QUILLEC – Mme SAURAT</p> <p>Absents/non excusés : Mme MATHIERE M. BARRAU</p> <p>Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique</p>
--

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Avenant convention cross-park
- Plan de financement city park
- Opérations éclairage public
- Décision Budgétaire Modificative
- Achat de terrains
- Cimetière : modification durée de concession caveau provisoire
- Attribution d'une subvention exceptionnelle
- Tarifs location salle de danse
- Questions diverses

DELIBERATIONS

N° 1 : Installation d'un nouveau conseiller Municipal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le remplacement de Mme BERTHOLET FRAUNIE Camille, conseillère municipale démissionnaire, pour des raisons familiales, par Mme PARAYRE Patricia venant sur la liste immédiatement après le dernier conseiller élu. Il précise qu'il reste encore un conseiller remplaçant. Il souhaite la bienvenue à Mme PARAYRE qui intègre l'assemblée à mi mandat.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – SABEL – SAURT		

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/07/ 2023**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – SABEL – SAURT		PARAYRE

N° 2 : Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du cross park au plan d'eau de Montcuq

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société SAS OTIUM a demandée à la commune la possibilité de laisser la structure installée au plan d'eau car bien qu'entièrement démontable, cela lui évite une charge de travail importante de montage et démontage. Pour cela une convention sera signée et elle devra s'acquitter d'une redevance de 10 euros mensuelle pour la période non estivale, ce qui nous garantit une assurance de la société. Nous leur avons demandé, dans un souci d'harmonie de couleur, de peindre leur cabane dans le style des cabanes de plage installées par la commune.

DEBAT

Infos plan d'eau : le poste de secours sera installé au printemps prochain

Suppression des douches mais pas des rinces pieds

Renouvellement du Pavillon Bleu

Suite aux fortes chaleurs et aux gros orages, nous avons constaté un problème de qualité de l'eau, cela n'a duré qu'une journée et n'a pas nécessité la fermeture du plan d'eau au public, une information a été suffisante.

Adopté à l'unanimité	LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		
----------------------	---	--	--

N° 3 : Création d'un terrain multisports – demande de subvention Agence Nationale du Sport et plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un city stade et demande l'autorisation de solliciter une subvention dans le cadre du « Plan 5000 terrains de sport » auprès de l'Agence pour nationale du sport.

DEBAT
Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 4 : OPERATION 41138EP – Raccordement feu récompense sur réseau EP – support PL 93

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement d'un feu récompense sur le réseau d'éclairage public sur l'Avenue de St Jean, ces travaux devraient être réalisés avant la fin 2023 selon les études de la FDEL.

DEBAT Cette procédure est longue car nous avons du demander plusieurs avis : Enedis... Les panneaux sont configurés pour une vitesse à 30, il faut les repasser à 50km/h.
--

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 5 : Décision modificative N°3 et N°4

Monsieur le Maire explique la décision modificative N°3 d'un montant de 20 000 euros, qui servira à financer les travaux du plan d'eau.

La décision modificative N°4 régularisation d'amortissement pour un montant de 1019.18 euros.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 6 : Acquisition de terrains Faubourg St Privat

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité d'acheter trois parcelles de terrain, situées au lieudit St Privat, à la famille DIGIANANTONIO, ce qui représente une superficie totale de 1179 m2 pour un montant de 35 000 euros. L'achat de ces trois parcelles donne un accès direct sur la RD55 et permettra avec l'ajout des parcelles L 910 ET 911, appartenant déjà à la commune, de faire des lots à bâtir plus importants.

La grangette située sur la parcelle L 910 sera démolie, afin de donner plus de visibilité.

DEBAT

Question :

- est-ce que cette somme est prévue au budget ? oui cet achat avait été prévu et budgété.
- Cette somme est importante, cela fait presque 30 euros du m2, ce qui est plus cher que ce que l'on paye habituellement, il faudra être attentif au prix du m2 à la revente.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 7 : Acquisition de terrains « cimetière de St Privat

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité, en vue de l'extension ou de la création d'un parking au cimetière St Privat, d'acheter trois parcelles de terrain situées au cimetière St Privat à Montcuq, appartenant à M. NAKACHE, ce qui représente une superficie totale de 2725 m2 pour un montant de 2 000 euros. Ces parcelles ont un accès direct sur la Route de Castelnau mais ne jouxtent pas le cimetière. Entre les deux il y a une parcelle qui appartient à un autre propriétaire, mais dans un premier temps cela nous permettrait de réaliser un parking, car lors des enterrements les voitures sont obligées de se garer en bord de route et c'est dangereux.

DEBAT

Question :

- Est-ce que l'on pourrait acheter la parcelle qui jouxte le cimetière ? pour l'instant elle n'est pas à vendre. Mais si un jour c'est le cas, cela pourrait nous permettre de faire une extension du cimetière.
- Dans un premier temps, M. le Maire va demander au propriétaire un passage piéton sur ce terrain.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 8 : Cimetières communaux : Modification durée de concession caveau provisoire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que légalement l'utilisation du caveau provisoire (dépositaire communal) ne peut pas être supérieure à six mois maximum, elle est actuellement de 3 mois. Cette mesure est applicable immédiatement.

DEBAT

Question :

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 9 : Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la demande de subvention de l'association THOS PRODUCTION dont le metteur en scène, qui est de Lascabanes, réalise des courts métrages avec de jeunes acteurs du territoire. M. le Maire propose d'allouer 500 euros de subvention.

DEBAT

Question :

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N°10 : Tarif de location de la Salle de danse

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, il convient de modifier à la hausse le tarif de location de la salle de danse et de le porter à 6 euros de l'heure pour tous les utilisateurs. Ce tarif est applicable immédiatement.

DEBAT

Question : Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

Questions diverses :

- Question déjà invoquée par Mme RECHE sur le problème de stationnement devant l'EPHAD : on inscrira au sol « réservé médical »
- Question de M. MURET : est ce que le projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque est toujours d'actualité ou est il abandonné ? M. LABROUSSE est installé et le bâtiment sera construit, le projet suit son cours, les 3 acheteurs potentiels sont toujours preneurs
- Question de M. MEYNEN : Est-ce que la résidence AGES ET VIE va ouvrir : il y a un petit litige administratif avec le département, mais qui va être résolu prochainement.
- Enquête PLUI a débuté lundi 4 septembre
- Local de Mme CAMINADE (à côté de chez DELIA) 27 m2 est vide, elle ne souhaite pas le vendre ni le louer, hormis à la mairie. Des travaux sont à prévoir : le grand portail, le sol, les sanitaires... Il faut se renseigner s'il est possible que la mairie puisse sous louer un local auquel cas cela pourrait intéresser un commerçant.
- Problème de chiens errants à la ferme de Gayrac : plusieurs plaintes de promeneurs, qui n'osent plus emprunter ce chemin de peur de se faire attaquer par les chiens des propriétaires. Un courrier de mise en garde va leur être adressé. Si ce courrier n'est pas suivi d'effet, M. le Maire sera obligé de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens.
- Rappel du message du 21 Aout pour les inscriptions au congrès des maires et élus le vendredi 20 octobre au parc des expos de cahors, date limite le 15 septembre
- 2^{ème} édition d'octobre Rose le dimanche 1er octobre, débutera par une marche, apéro rose à midi, projection d'un film l'après midi, les parapluies seront installés dans les rues et la Tour sera éclairée en Rose
- Les 2 projets de la Maison Pourchet (ancienne gendarmerie) sont abandonnés. Il va falloir que l'on ait un débat pour savoir ce que l'on fait de ce bâtiment
- Pas de DETR pour l'installation des toilettes rue du couvent des cordeliers, car la Préfecture n' a plus de budget à allouer, ce qui représente une perte de 11 000 euros
- La rentrée scolaire s'est bien passée, pas de soucis à signaler

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance Dominique SAURT



